

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Délibération 2024-37 du conseil municipal du neuf avril deux mil vingt-quatre**

Le vingt-six juin deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du Conseil Municipal : 27****Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 20 juin 2024****Date de mise en ligne : 27 juin 2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline		X	Martine LAUGE	
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre		X	Anne GOUVET	
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Didier SALAT	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia				X
SABLÉ	Corentin		X	Béatrice DELQUIGNIE	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASENAVE Dit MILHET	

**Informations diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Stéphane LEYDERT est candidat

Stéphane LEYDERT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Délibération

### 2024-37 : Avenant à la convention ALCOME

**Rapporteur : Madame Delquignie**

- Vu la délibération 2022-03, « signature contrat type avec l'égo-organisme ALCOME », du 25 janvier 2022.

Considérant l'avis favorable du Comité des Parties Prenantes et l'accord du Ministère de la Transition Ecologique pour sa diffusion.

La Commune a adhéré à ALCOME afin d'être accompagnée dans la réduction des mégots mal jetés au sol. A ce titre, l'éco-organisme accompagne les collectivités qui en font la demande dans l'acquisition de dispositifs de rue (éteignoirs, cendriers sur corbeille, cendriers de rue).

Sur ce sujet, ALCOME permet ainsi aux collectivités adhérentes qui le souhaitent un soutien financier au titre des dispositifs de rue.

Afin de mettre en pratique cette disposition, il est proposé un avenant au contrat type précisant les modalités de ce soutien financier.

Le conseil municipal est invité à :

### **AUTORISER**

Art 1 – Le Maire à signer l'avenant portant sur le soutien à l'acquisition due dispositifs de rue, joint en annexe.

Art 2 – Le Maire à engager toutes les démarches qui en découlent.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LEYDERT Stéphane

